

TOURNOI PROVINCIAL NOVICE ATOME PEE-WEE SAINT-ISIDORE RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. RÈGLEMENTS DU JEU :

Les règlements du jeu seront ceux de Hockey Québec, auxquels s'ajoutent les suivants :

- a) Les équipes devront se présenter à l'aréna une (1) heure avant le début de la partie. Si un ennui quelconque empêche l'équipe de se présenter à l'heure, la direction du Tournoi attendra (15) quinze minutes après l'heure prévue pour le début de la partie, après quoi l'équipe sera déclarée perdante.
- b) Avant chaque partie, chaque joueur devra signer la formule de vérification officielle du tournoi.
- c) Le code de discipline de Hockey Québec, devra être respecté, sinon des sanctions seront imposées.
- d) Les joueurs doivent faire partie d'une même équipe dûment enregistrée à Hockey Québec au début de la saison. Aucune équipe « ÉTOILE » ne sera admise dans le Tournoi.
- e) Si les chandails sont de même couleur ou de couleur pouvant porter à confusion, l'équipe visiteuse devra changer de chandails (le Tournoi se chargera de fournir un ensemble de chandails en cas de besoin). Dans le cas où une seule des (2) deux équipes posséderait deux (2) ensemble de chandails, l'équipe qui en possède deux (2) devra changer de chandails (peut importe qu'elle soit locale ou visiteur). Dans le cas où les deux (2) équipes posséderaient deux (2) ensembles de chandails, l'équipe locale portera le chandail pâle et l'équipe visiteur portera le foncé.
- f) Une équipe doit se présenter avec un minimum de huit (8) joueurs plus un gardien de but, en uniforme au début de la partie.

2. DURÉE DES PARTIES :

- a) Deux (2) périodes de dix (10) minutes temps arrêté. Une période de douze (12) minutes temps arrêté.
- b) Lors de chaque partie du Tournoi, il n'y a pas de repos entre la première et la deuxième période de jeu. Cependant, entre la deuxième et la troisième période de jeu, il y aura un repos d'environ dix (10) minutes dans la chambre afin de permettre le surfaçage de la glace. À la reprise, seulement les cinq (5) joueurs qui débiteront la période seront tolérés sur la glace, tous les autres se rendront directement à leur banc.
- c) Lorsque la différence de pointage, après la deuxième (2^e) période sera supérieure à sept (7) buts, le temps ne sera plus chronométré jusqu'à la fin de la partie et ce même si la différence revient à moins de sept (7) buts, et la partie sera jouée au complet. (Règlements Hockey Québec, Article «9.6.5», page 109)
- d) Lorsqu'une partie se terminera par pointage identique, les articles « 9.7.1 » et « 9.7.2 » des règlements de Hockey Québec s'appliqueront.

3. PARTIES DE SEMI-FINALES ET DE FINALES :

Voir livre de règlements administratifs de Hockey Québec (2011 – 2012) page : 110 (article 9.7.3)

4. RÈGLEMENTS PARTICULIERS :

- a) Tournoi double élimination.
- b) L'organisation du Tournoi ne sera pas responsable des accidents qui pourraient survenir aux joueurs, aux entraîneurs, aux gérants durant ce Tournoi.
- c) La cédule ne sera modifiée pour quelques raisons que ce soient.
- d) L'équipe locale sera déterminée par tirage au sort effectué par les responsables du registrariat, seulement pour les finales, afin de préparer les feuilles de pointage à l'avance.
- e) En cas de tempête, une location de glace pourra être effectuée dans une autre aréna de notre choix (selon disponibilité) afin de reprendre des parties pouvant avoir été remises à cause des mauvaises conditions météorologiques.

5. TOURNOI À LA RONDE :

Départage d'égalité : Livre des règlements administratifs de Hockey Québec
(2011 -2012) page 111 (article 9.8)

6. PROTET :

Lors des tournois, tout protêt doit être signifié au plus tard une (1) heure après la fin de la partie concernée au registraire du Tournoi où se déroule la partie. (Règlement Hockey Québec, article 7.4, p. 85).

7. CONTESTATION D'ÉLIGIBILITÉ :

Toute contestation relative à l'éligibilité d'un membre doit suivre la procédure suivante :

- a) Signifier par écrit à l'exécutif du Tournoi sa contestation et les preuves à l'appui dans un délai d'une (1) heure après la découverte de l'infraction.
- b) Aviser le membre en cause et/ou l'équipe sauf si le membre et/ou l'équipe est éliminée.

8. CARTABLE DE VÉRIFICATION :

Lors de votre arrivée, vous devrez nous fournir votre **cartable d'équipe** qui comprendra :

- a) Formule d'enregistrement des membres d'une équipe (originale et approuvée).
- b) Le calendrier des matchs de la ligue.
- c) Les feuilles de pointages des 5 derniers matchs de l'équipe.
- d) Le permis de tournoi de l'équipe.

9. PREMIERS SOINS :

Il est interdit d'administrer aux joueurs de l'oxygène ou toute autre substance médicale quelconque sans la présence du préposé aux premiers soins.

- a) Une blessure à un joueur entraînera l'arrêt temporaire de la partie. Le responsable aura le pouvoir d'autoriser le joueur à reprendre sa place dans la partie.
- b) Si une blessure nécessite le transport en ambulance, les frais seront à la charge des parents du joueur.

Merci de votre attention

Le comité organisateur